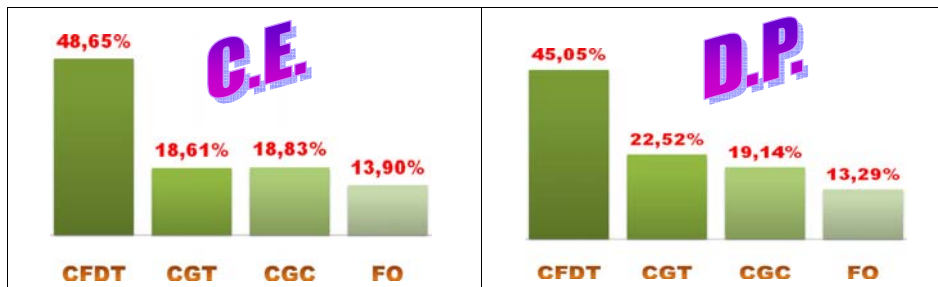


RESULTATS ELECTORAUX ARGONAY

Ces résultats sont les vôtres...

Et nous devons tout d'abord vous féliciter ! En effet, selon les collègues, vous avez été entre 90 et 98% à vous exprimer. Par rapport à 2005, la CFDT enregistre une baisse en CE et DP (*environ 8 points*). Cependant, avec 48,65% de voix exprimées en CE et 45,05% de voix exprimées en DP, la CFDT reste la première organisation syndicale de l'établissement.

Voici les résultats globaux de ces élections 2010 (CE et DP)



Plusieurs faits sont à remarquer dans cette élection :

➔ Personne n'a perdu sa qualité d'organisation syndicale représentative (ce point avait pourtant fait couler beaucoup d'encre...)

➔ La nouvelle répartition des sièges dans les collèges (*liée aux effectifs intérimaires et sociétés prestataires*) n'a pas été favorable à la CFDT. (*Transferts de sièges du 3ème collège CE et du 2ème collège DP vers les 1er collèges CE et DP*).

➔ La bonne progression de la CGT, (*environ 4 points en CE et 6 points en DP*).

➔ Le mauvais résultat de FO, (*qui n'a plus de représentant, ni en DP, ni en CE*).

➔ Le nombre de "rayures", (*toutes organisations syndicales confondues*). Après l'élection, cette situation nous interroge, notamment en DP puisque des salariés disent que ce n'était pas leur volonté, et qu'ils pensaient ouvrir la photo du délégué en cliquant sur son nom... (*Or, cliquer sur un nom avait pour effet de le rayer !*).

A noter également... Plusieurs d'entre vous se demandent comment il est possible qu'au 1^{er} collège DP, avec 44 bulletins pour la CFDT, et 39 bulletins pour la CGT, c'est la CGT qui remporte le plus de sièges ?

Notre réponse... Ce sont les rayures, qui font baisser la moyenne de la liste, et dans ce cas précis, la moyenne CFDT pour 44 bulletins déposés dans l'urne électronique est de 34,33. Alors que pour 39 bulletins déposés, la moyenne CGT est de 34,67... Donc attribution de 2 sièges pour la CGT et 1 seul pour la CFDT, ceci malgré un nombre supérieur de bulletins...

➔ Une procédure initiée par la CGT (*avant les élections*) est en cours devant le TGI d'Annecy au sujet de la négociation et de l'application du protocole préélectoral. Il appartient au tribunal de se prononcer sur les points soulevés.

ET MAINTENANT ?

Afin que le Comité d'Etablissement puisse fonctionner, la CFDT a proposé que les responsabilités soient réparties de cette façon :

- ▶ Secrétaire : Eric LOUIS (CFDT)
- ▶ Secrétaire adjoint : Poste proposé à la CGC
- ▶ Trésorier : Gérard LEROY (CFDT)
- ▶ Trésorier adjoint : Poste proposé à la CGT

Cette répartition des responsabilités a été acceptée à l'unanimité lors de la réunion extraordinaire du Comité d'établissement de ce lundi (05/07/2010).

Les désignations des présidences de commissions se feront lors du prochain CE.